



PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Bureau de l'Environnement
Affaire suivie par : Emilie ZANETTI / PA
Tél. : 05 49 08 69 57
Adresse mail : emilie.zanetti@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 02 NOV. 2023

Prise d'acte n° A6488

Monsieur le directeur,

Par courrier du 17 décembre 2020, vous m'avez transmis un dossier de porter à connaissance, reçu dans mes services le 21 décembre 2020, relatif au recensement Seveso et à l'impact sur la situation administrative (porter à connaissance relatif à l'antériorité du 5 janvier 2021) du site de KRATON que vous exploitez 262 rue Jean Jaurès dans la zone industrielle de Saint-Florent à NIORT (79000).

Votre établissement est une installation classée SEVESO seuil bas au regard de la nomenclature des installations classées. Il est autorisé par l'arrêté préfectoral n° 5487 du 1^{er} septembre 2014 et par l'arrêté complémentaire n° 5882 du 16 février 2017, à exploiter des ateliers de fabrication de résines synthétiques.

Votre courrier fait office de demande de bénéfice des droits acquis, conformément à l'article L. 513-1 du code de l'environnement à la suite du changement de classification d'une substance.

Le changement de classification de la substance Alpha-pinène impacte la quantité de stockage autorisée de la rubrique 4510 de l'arrêté préfectoral n° 5882 du 16 février 2017. Votre porter à connaissance inclut également une mise à jour du tableau de nomenclature ICPE de l'arrêté susvisé à la suite de l'évolution de votre activité depuis 2017.

Le tableau de l'annexe III Bis sera révisé dans un arrêté préfectoral complémentaire afin de tenir compte des modifications engendrées par les dossiers de « porter à connaissance » du 8 juin 2020 et du 22 septembre 2020.

Je prends acte de la modification des quantités stockées sur votre site et des rubriques visées ainsi que de votre demande de bénéfice des droits acquis. Cette modification de l'annexe III Bis de l'arrêté préfectoral complémentaire du 16 février 2017 fera prochainement l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Xavier MAROTEL

KRATON CHEMICAL SAS
262, Rue Jean Jaurès
Zone Industrielle de Saint-Florent
79000 NIORT

